



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST CIC STRASBOURG NEUDORF 83 ROUTE DU POLYGONE 67100 STRASBOURG
déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

Mme QUENTIN Axelle Mr NYSSSEN Arnaud , gérants de la société A L'ENDROIT A L'ENVERS , S.A.R.L.
actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 32 ALLEE DE LA ROBERTSAU 67000
STRASBOURG, déclarent sous leur seule responsabilité, que cette somme représente le montant
immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été
versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Mme QUENTIN Axelle, 18 RUE SAINT MARC 67000 STRASBOURG
Nombre de parts	51
Montant versé	510 €
2e associé	Mr NYSSSEN Arnaud, 2 PLACE DE L EGLISE 22720 PLESIDY
Nombre de parts	29
Montant versé	290 €
3e associé	Mr NYSSSEN Tristan, 11 RUE BROSSEAU 49000 ANGERS
Nombre de parts	10
Montant versé	100 €
4e associé	Mr NYSSSEN Maxence, 10 PASSAGE DES FEES 34740 VENDARGUES
Nombre de parts	10
Montant versé	100 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera
bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des
Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée,
conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 09 décembre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST06

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST CIC STRASBOURG NEUDORF 83 ROUTE DU POLYGONE 67100 STRASBOURG
déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

Mme QUENTIN Axelle Mr NYSSSEN Arnaud , gérants de la société A L'ENDROIT A L'ENVERS , S.A.R.L.
actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 32 ALLEE DE LA ROBERTSAU 67000
STRASBOURG, déclarent sous leur seule responsabilité, que cette somme représente le montant
immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été
versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Mme QUENTIN Axelle, 18 RUE SAINT MARC 67000 STRASBOURG
Nombre de parts	51
Montant versé	510 €
2e associé	Mr NYSSSEN Arnaud, 2 PLACE DE L EGLISE 22720 PLESIDY
Nombre de parts	29
Montant versé	290 €
3e associé	Mr NYSSSEN Tristan, 11 RUE BROSSEAU 49000 ANGERS
Nombre de parts	10
Montant versé	100 €
4e associé	Mr NYSSSEN Maxence, 10 PASSAGE DES FEES 34740 VENDARGUES
Nombre de parts	10
Montant versé	100 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera
bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des
Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée,
conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 09 décembre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST06



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST CIC STRASBOURG NEUDORF 83 ROUTE DU POLYGONE 67100 STRASBOURG
déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

Mme QUENTIN Axelle Mr NYSSSEN Arnaud , gérants de la société A L'ENDROIT A L'ENVERS , S.A.R.L.
actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 32 ALLEE DE LA ROBERTSAU 67000
STRASBOURG, déclarent sous leur seule responsabilité, que cette somme représente le montant
immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été
versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Mme QUENTIN Axelle, 18 RUE SAINT MARC 67000 STRASBOURG
Nombre de parts	51
Montant versé	510 €
2e associé	Mr NYSSSEN Arnaud, 2 PLACE DE L EGLISE 22720 PLESIDY
Nombre de parts	29
Montant versé	290 €
3e associé	Mr NYSSSEN Tristan, 11 RUE BROSSEAU 49000 ANGERS
Nombre de parts	10
Montant versé	100 €
4e associé	Mr NYSSSEN Maxence, 10 PASSAGE DES FEES 34740 VENDARGUES
Nombre de parts	10
Montant versé	100 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera
bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des
Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée,
conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 09 décembre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST06



